Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le 05/03/2025
ID : 038-213804552-20250303-DEL2025_019-BF

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2025-019

Nombre de Conseillers en exercice : 27

présents : 20

votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 mars 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2025

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Virginie MATHIEU, Claude BINET, Viviane MONTOVERT, Philippe TISSERAND, Célia CASTELLI

Absents excusés : Patrick ROZE (pouvoir à Christian COCAT), Franck ROESCH (pouvoir à Viviane MONTOVERT), Anne-Lise MAULOUET (pouvoir à Jean-Michel CREMONESI), Clément RAVET (pouvoir à Elodie DUGUE), Alexandre GINET (pouvoir à Florence VERLAQUE), Jean-Philippe ROUSSEL (pouvoir à Philippe TISSERAND)

Absent : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Elodie DUGUE

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le 05/03/2025
ID : 038-213804552-20250303-DEL2025_019-BF

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, après l'étude faite par la commission d'attribution des subventions, commission qui s'est tenue le 5 février 2025, les propositions de subventions à verser aux Associations selon la répartition suivante :

Association ou organisme demandeur	Montant attribué
Basket Nord-Isère	2 700 €
Cyclo Rando Découverte	500 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	2 000 €
La Truite Vigneronne	500 €
Saint-Savin Sportif	16 000 €
Sou des Ecoles de Demptézieu	300 €
Sou des Ecoles du Bourg	300 €
St Sav danse	300 €
Comice agricole	6 000 €
TOTAL	28 600 €

Monsieur le Maire informe qu'étant Vice-Président du comice agricole, il ne prend pas part au vote. Mme Florence VERLAQUE étant secrétaire de l'association du comice agricole ne prend également pas part au vote ainsi que M. Christian COCAT, trésorier de l'association de la FNACA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 23 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions

VOTE pour l'année 2025, les subventions aux associations telles que définies ci-dessus.

PRECISE que les montants correspondants sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 3 mars 2025
Pour copie conforme.

MAIRIE DE ST-SAVIN (Isère)

Le Maire,

Fabien DURAND